

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 27 février 2020
Délibération n°20200227_10Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 50

Absents : 24

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 59

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : PATRIMOINE-CULTURE : renouvellement de l'accord-cadre de coopération interterritoriale sur le patrimoine néolithique et avenant financier

Le jeudi 27 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de MONTIGNAC-Charente.

Présents : CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - CAMY Bruno - POTEL Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

AYRAULT Jean-Paul : pouvoir à CAILLAUD Nadia

GUYON Jean-Guy : pouvoir à RAVION Didier

LEMAIRE Marie-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUSSEAU Christian : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BROUTÉ Alain : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

PELLETIER Dominique : pouvoir à LACOEUILLE Bernard

LHERIDEAU Daniel : pouvoir à LOTTE Michel

*GIROUX-MALLOT Françoise : pouvoir à CHABAUTY James**CECCHIN Catherine*

Absents non excusés : PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VIGIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

Objet : PATRIMOINE-CULTURE : renouvellement de l'accord-cadre de coopération interterritoriale sur le patrimoine néolithique et avenant financier

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine et de la Culture rappelle qu'un partenariat avec plusieurs collectivités a été engagé pour la promotion et la valorisation du patrimoine néolithique de notre territoire. Ce partenariat a été acté à travers un « accord-cadre de coopération interterritoriale » avec la Communauté de communes Val de Charente, le PETR du Pays du ruffécois, la commune de Saint-Amant-de-Boixe, la communauté de communes du Loudunais, la ville de Loudun, la communauté de communes du Thouarsais et la ville de Thouars, pour une durée de 3 ans (2017-2020).

Monsieur le Vice-Président propose de renouveler ce partenariat pour une nouvelle période triennale (2020-2023).

Par ailleurs, Monsieur le Vice-Président précise qu'en cas d'engagement financier des signataires sur une action ou un projet commun, des avenants financiers seront alors signés.

Au titre de 2020, il est proposé de signer un avenant financier en vue de financer un kit pédagogique néolithique, pour lequel la CC Cœur de Charente s'engagerait à participer à hauteur de 600 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches en vue de la signature d'un nouvel accord-cadre.***
- ***D'ACCEPTER de mobiliser le service Patrimoine de la Communauté de communes dans le cadre de ce partenariat ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre et l'avenant financier 2020 précités, ci-annexés ;***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser tout acte en découlant ;***
- ***D'INSCRIRE les crédits nécessaires au cofinancement du kit pédagogique néolithique au titre du budget primitif 2020.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS

